

30 April 1838.

156

ARCHIVES DU ROYAUME
DE BELGIQUE

Monsieur

Je ne puis ce matin par courrier et par la
tra qui a plu à une autre manière
par laquelle elle me commande de déclarer
à monsieur le comestable que j'en ne desir
en son endroit avoir aucune assurance de
luy que sa parole au lieu de son
maître et que je regardasse de luy
maître aussi en un par le plus d'exte
moien que je me pourrais aduifer
Monsieur je ne puis faire
mention de l'office mais je me trouue engagé
comme je le pourrais faire pour autant
que vous autre me commande de
déclarer aussi au comestable seulement
de sa part et aussi pourtant quelle
je remets aux tres que sa maie
meus aurit escript de la resolution
preins sur la communication Et
comme les tres ne sont encore arrivés
et que peut-être en j'en ne puis

entendre quelque chose d'un autre mais
 semble comme il fait aussi a mon
 d'arriver au point ou meurtre la terre
 sera meilleur attendre la terre de
 la mort; et l'air vicié feray
 mieux qui me sera possible l'off
 que me fait; par la terre me
 de faire Et pour fin de rest
 me recommander respectueusement a
 vos graces de vrs Alti. Je prie
 la creature qui doit en celle
 prospérité de vos vrs et l'ange de
 la dernière de Septembre

De vrs Alti
 Respectueusement
 G. de M...

Monseigneur

Monseigneur le duc de
Savoie